

Motion élaborée avec le soutien du syndicat SNUDI FO 13, le 4 décembre 2020, par
des AESH de l'école élémentaire Raimu à Vitrolles

Nous, 4 AESH de l'école élémentaire Raimu à Vitrolles, classée REP, fidèles au poste, sommes épuisées, physiquement et moralement, par le difficile travail quotidien que nous fournissons auprès des élèves en situation de handicap, et ce, particulièrement en cette période de crise sanitaire. Notre investissement dans notre travail n'est pas reconnu, notamment en ce qui concerne notre salaire.

Nous nous considérons comme exploitées par l'Education Nationale.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous affirmons nos revendications à l'adresse de nos employeurs, à savoir :

1) Dans le domaine salarial :

- a minima 1 SMIC complet, pour pouvoir vivre dignement de notre métier, et être fières de notre fonction.
- que notre expérience professionnelle et nos diplômes soient pris en compte dans le calcul de notre rémunération (et notamment qu'ils apparaissent sur le portail ARENA)
- un rattrapage des 20% de pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2005.
- 1 prime liée aux risques physiques que nous prenons quotidiennement dans notre fonction, de par les atteintes physiques que nous subissons de la part des élèves en situation de handicap pour lesquels nous travaillons (notamment des coups).
- 1 prime « Covid », non soumise à conditions, en reconnaissance des risques que nous prenons pendant les périodes d'épidémie et de crise sanitaire.
- 1 indemnité REP/REP+ substantielle.
- la prise en charge de nos frais kilométriques, souvent importants, pour nous rendre sur notre (nos) lieu(x) de travail, souvent éloignés de notre domicile.

2) Sur la nature de notre emploi

- avoir un véritable statut de fonctionnaire d'Etat, un statut pérenne, comme celui des enseignants.
- être embauché(e)s d'emblée en CDI.

3) En ce qui concerne nos affectations :

- pour les personnels AESH qui le souhaitent, pouvoir travailler au plus proche de leur domicile, pour des raisons économiques (frais de déplacement et de restauration). Certains postes, se libérant, ne bénéficient pourtant pas aux AESH vivant à proximité.

4) En ce qui concerne notre protection, due par nos employeurs :

- la fourniture de masques FFP2, ou à défaut, de masques chirurgicaux, de type II, en nombre suffisant, de gel hydro-alcoolique et de lingettes virucides.

Nous sommes très affectées par le décès récent de notre collègue AESH qui exerçait ses fonctions au sein du collège Camille Claudel à Vitrolles, collège qui jouxte notre école.

Cet événement tragique a contribué à nous faire prendre conscience plus grandement encore du rôle essentiel que nous tenons au sein des établissements scolaires du 1^{er} degré, auprès des élèves en situation de handicap.

Enfin, avec cette motion, nous nous adressons également à tous (toutes) nos collègues AESH exerçant actuellement sur les communes de Vitrolles, les Pennes-Mirabeau, Marignane et Saint-Victoret, afin qu'ils aient la possibilité de se joindre à nous en la signant.

Peut-être ne serez-vous pas d'accord sur tout, mais notre objectif est de refuser le sort qui nous est fait, de lister nos revendications et d'envisager les moyens de les faire aboutir. Regroupons-nous pour en discuter !

Sur la base des premières signatures, nous pourrons organiser une réunion plus large, avec le concours du SNUDI FO 13.

Plus nombreux, plus unis, nous serons plus forts.

Signatures des auteurs de la motion :

AESH du groupe scolaire RAIMU,

Pour le SNUDI FO 13,

Luc SALAVILLE, Délégué de secteur,

Délégué du personnel des

Bouches-du-Rhône

